
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quarante-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 27 février 2018, à 10 heures

Président(e) : M^{me} Veronika Bard (Suède)



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1447^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

M. Møller, chers collègues, nous poursuivons ce matin le segment de haut niveau de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de suspendre la séance pour accueillir notre premier invité de marque de ce matin, S. E. M. Karl Erjavec, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Slovénie.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Excellence, de vous adresser à la Conférence du désarmement et vous donne la parole.

M. Erjavec (Slovénie) : Permettez-moi de commencer en vous félicitant, Madame l'Ambassadrice, d'assumer le rôle de Présidente de la Conférence du désarmement. Je note avec plaisir que cette année, la Conférence sera présidée par une femme à deux reprises. C'est un signe important, attestant que l'ONU et ses États Membres prennent l'égalité de genre au sérieux. Ce sujet est également une des priorités nationales slovènes, ainsi qu'une priorité de la présidence slovène du Conseil des droits de l'homme en 2018. La participation pleine et égale des femmes à la prise de décisions et aux activités de non-prolifération et de désarmement est indispensable pour garantir la paix et la sécurité. Je tiens à exprimer le ferme soutien de la Slovénie à vos efforts visant à gérer efficacement la Conférence du désarmement, cette instance internationale unique établie pour promouvoir des négociations de désarmement.

La Slovénie soutient fermement la non-prolifération et le désarmement nucléaires, tout en favorisant le désarmement nucléaire et le contrôle des armes fondés sur les traités. Pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, il est essentiel de procéder ensemble et progressivement à la pleine mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération en 2010, nous nous sommes mis d'accord sur un plan d'action par étapes, avec des mesures concrètes. En outre, nous nous sommes engagés à assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Étant donné l'importance que la Slovénie attache à la non-prolifération, ce thème a été choisi comme l'un des thèmes pertinents des éditions 2016 et 2017 du Forum stratégique de Bled, une conférence importante dédiée à la politique et aux affaires qui se tient en Slovénie chaque année. Au cours du Forum de Bled, le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), M. Zerbo, a de nouveau affirmé que l'entrée en vigueur de ce traité était primordiale pour assurer la sécurité à l'échelle mondiale. Je tiens à saisir cette occasion pour appeler tous les pays, en particulier ceux énumérés à l'annexe II, à signer et ratifier ce Traité sans délai et sans conditions. Si ce traité fait déjà montre d'un effet dissuasif quant aux essais nucléaires, la République populaire démocratique de Corée étant le seul pays à avoir effectué des essais nucléaires au XXI^e siècle, son entrée en vigueur permettra la vérification de leur conformité qui pourrait ouvrir la voie à un véritable désarmement nucléaire.

Tous les États parties au Traité sur la non-prolifération se sont également mis d'accord pour que la Conférence entame des négociations pour l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires. La Slovénie a soutenu toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale liées à cette question, y compris la convocation de réunions consultatives ouvertes et les sessions du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau. Nous sommes convaincus que ces réunions nous aideront à surmonter nos différences dans la compréhension du traité, cela devant mener, nous l'espérons, à des négociations, avec au moins la mise en œuvre de ces mesures de désarmement, et que, grâce à des mesures portant sur la vérification du désarmement nucléaire, nous serions à même d'influencer les programmes illégaux de missiles balistiques et nucléaires de la République populaire démocratique de Corée. La Slovénie condamne fermement les violations sérieuses de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité par la République populaire démocratique de Corée. Nous appelons tous les pays à mettre en œuvre des mesures restrictives de manière complète et efficace.

La Slovénie s'est récemment jointe à la Déclaration de l'Initiative de sécurité contre la prolifération sur la nécessité d'intensifier la mise en œuvre des deux dernières résolutions du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée. Nous nous

félicitons des derniers pourparlers de haut niveau entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Nous soutenons les efforts diplomatiques entrepris pour désamorcer la situation et parvenir, à travers des mesures pacifiques, à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Madame la Présidente, le Plan d'action conjoint prouve que même les questions les plus difficiles peuvent être résolues de manière diplomatique et pacifique. C'est pourquoi la Slovénie compte sur toutes les parties prenantes pour continuer à respecter l'accord sur le nucléaire. Je tiens à féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rôle fondamental d'observatrice du programme nucléaire iranien. Ces réussites nous montrent clairement qu'avec une volonté politique suffisante, nous sommes capables de nous adapter à ce monde qui est en constante évolution. Nous tenons à encourager tous les membres de la Conférence du désarmement à poursuivre la voie du dialogue, de la confiance et de la coopération pour mettre fin à la présente impasse. Je suis heureux de la décision prise récemment par cette organisation en vue de créer des organes subsidiaires sur tous les points à l'ordre du jour de la Conférence. La Slovénie, en sa qualité d'observateur, sera heureuse de participer à leur travail.

Madame la Présidente, la Slovénie continuera d'œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que du désarmement. Pour cela, nous estimons les efforts de la Conférence indispensables. La Slovénie aimerait contribuer aux discussions sur les enjeux actuels et à la recherche de solutions viables. Nous nous réjouissons des débats à venir et nous espérons qu'ils aboutiront à des décisions positives sur l'élargissement de la Conférence. Je pense qu'elle devrait être ouverte à tous les pays qui souhaitent s'y joindre en vue de garantir l'universalité, la transparence et le multilatéralisme. Dans ce sens, je soutiens pleinement la nomination d'un coordonnateur spécial pour l'élargissement de la Conférence. Pour conclure, il ne me reste qu'à dire qu'il est grand temps d'avancer. Merci beaucoup pour votre attention. Je vous souhaite un bon travail.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Erjavec de sa déclaration et de ses aimables paroles de soutien dont nous aurons certainement besoin. Permettez-moi à présent de suspendre la séance quelques instants, le temps de raccompagner M. Erjavec.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre deuxième invité de marque, S. E. M. Alfonso Dastis, Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir vous exprimer devant la Conférence du désarmement et vous donne la parole.

M. Dastis (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les représentants, je m'adresse à vous pour la deuxième fois depuis que j'ai pris mes fonctions de Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération, et je suis particulièrement honoré de prendre la parole dans cette salle historique, hautement symbolique, qui porte l'empreinte indélébile de mon pays, car c'est sur ces murs que le peintre José María Sert, en n'utilisant que trois couleurs, a rendu son splendide hommage à Francisco de Vitoria, un des pères du droit international public.

Sert a conçu ces peintures murales dans l'entre-deux-guerres comme un signal d'alarme en des temps troublés pour l'Europe et le monde. Aujourd'hui, nous traversons à nouveau des temps difficiles marqués par des tensions géopolitiques croissantes qui semblent nous mener vers une nouvelle course aux armements. Dans ce contexte, nous notons avec une grande inquiétude les menaces incessantes que font peser sur la paix et la sécurité mondiales un pays, la République populaire démocratique de Corée qui, par ses essais nucléaires et le développement d'un programme balistique, s'est placé en marge du droit international.

Je demande une fois de plus à Pyongyang d'abandonner cette stratégie d'exacerbation des tensions et de mettre fin aux essais nucléaires pour de bon en se conformant aux résolutions du Conseil de sécurité et en se soumettant à nouveau à la discipline du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous notons également avec horreur les cas récents d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à cette violation flagrante du droit international humanitaire. La fermeture du

Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui s'était efforcé d'établir les responsabilités pour ces attaques, a constitué un sérieux revers pour l'ordre juridique international. Nous devons rétablir le consensus perdu et mettre au point un nouveau mécanisme.

Des tensions géopolitiques entourent également certains des instruments de maîtrise des armements classiques qui garantissent la paix et la stabilité en Europe, tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le Code de conduite de La Haye. Pour le bien de tous, nous devons privilégier la capacité à dégager des consensus plus que la méfiance – la même méfiance, qui, avec l'incertitude, compromet les succès diplomatiques dont témoigne le Plan d'action global commun qui repose sur le système de vérification le plus évolué et exhaustif qui ait jamais été élaboré sous la tutelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cet accord doit être préservé et, le cas échéant, renforcé par le biais de nouvelles mesures de confiance entre l'Iran et le reste de la communauté internationale.

Dans ce contexte de tension et d'incertitude, la paralysie apparente du mécanisme de désarmement a conduit de nombreux États, dont certains sont très proches de l'Espagne, à négocier et conclure le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Je tiens à préciser que nous partageons le souhait qu'ont ces pays de faire des progrès plus décisifs vers un monde exempt d'armes de destruction massive. Cependant, ce traité ne nous semble pas être la voie à suivre. Aucun des États dotés d'armes nucléaires n'y a adhéré. Qui plus est, il ne prévoit pas de mécanisme de vérification et risque, en définitive, de porter préjudice au régime de non-prolifération en créant un cadre juridique parallèle qui divise la communauté internationale.

L'histoire montre que la méthode progressive est la plus adaptée pour mettre la non-prolifération en œuvre. Les indications qui, il y a quelques années, laissaient présager une multiplication des États dotés d'armes nucléaires n'ont pas été confirmées. Si tel est le cas, c'est en grande partie grâce au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui reste aujourd'hui l'instrument le plus universel pour ce qui concerne la non-prolifération. Ce traité a permis certaines avancées en matière de désarmement, endigué la prolifération horizontale et verticale et favorisé le développement d'utilisations bénéfiques de l'énergie nucléaire par le biais de programmes pacifiques ayant une incidence directe sur notre vie quotidienne, non seulement du point de vue de l'approvisionnement énergétique, mais aussi dans des domaines tels que la médecine et la recherche.

À l'évidence, tout n'est pas entièrement satisfaisant. Il nous reste des progrès à faire. La paralysie n'est pas envisageable car, comme l'a dit Dag Hammarskjöld, dans le monde multilatéral, tout ce qui n'avance pas, de fait, recule. Continuons donc à progresser et faisons-le ensemble. Dans un peu moins de deux mois, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020 aura lieu dans une salle attenante à la salle du Conseil. Apportons à cette session des idées, des initiatives et de nouvelles possibilités de dialogue.

La Conférence du désarmement, dont l'Espagne a assuré la présidence à la fin de l'année dernière, continue de jouer un rôle décisif dans la progression du régime de non-prolifération. S'il est vrai que son bilan au cours des deux dernières décennies n'invite pas à l'optimisme, si nous étudions l'histoire de la Conférence depuis sa création, comme Comité des dix puissances sur le désarmement, Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et Conférence du désarmement, nous constatons que beaucoup d'instruments du régime de non-prolifération ont été élaborés dans cette salle. Cela fait plus de vingt ans que la négociation et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Ce traité reste nécessaire et c'est un objectif qui ne peut plus être différé. Grâce aux contributions apportées par les membres de la Conférence et par la communauté scientifique, ainsi qu'aux travaux de synthèse effectués par le groupe préparatoire d'experts sous la direction du Canada, nous connaissons aujourd'hui presque tous les aspects techniques, scientifiques et diplomatiques du futur traité.

Pour le lancement de négociations, qui est le véritable objectif de la Conférence, la seule chose qui fait défaut, c'est la volonté politique qui a si souvent été sapée pour

diverses raisons, notamment au cours des dernières années par l'opposition d'un pays ami et d'un acteur clef de la sécurité d'une région particulièrement troublée. Je demande que tous les vetos opposés à la négociation de ce traité soient levés, étant entendu que l'ouverture de négociations ne préjuge pas de leur résultat, et que c'est à la table des négociations que toutes les sensibilités doivent être prises en compte.

Cette salle a aussi servi de cadre à la plus grande partie des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'entrée en vigueur donnerait un nouvel élan au régime de non-prolifération. Nous encourageons tous les pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité à s'engager à faire ce courageux pas en avant.

Mesdames et Messieurs les représentants, je vous demande de revenir un instant aux peintures murales de José María Sert. Dans cette salle, il a représenté trois éléments essentiels qui permettent de faire pencher la balance vers ce qui unit les hommes, et non ce qui les sépare. Il s'agit de la paix, du droit et de l'intelligence. Ce sont ces trois éléments : la poursuite de la paix, le respect du droit et l'intelligence mise au service du consensus, qui doivent orienter les efforts de toute instance multilatérale. Puissent-ils vous inspirer, comme ils ont inspiré les travaux de la Conférence à ses heures les plus glorieuses.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dastis de sa déclaration et aussi d'avoir évoqué l'esprit du peintre José María Sert et de Dag Hammarskjöld. Nous pourrions avoir besoin d'eux. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Dastis.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque suivant, S. E. M. Sidiki Kaba, Ministre sénégalais des affaires étrangères. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir vous exprimer devant la Conférence du désarmement.

(La Présidente poursuit en français.)

Bienvenue, Monsieur le Ministre. Vous avez la parole.

M. Kaba (Sénégal) : Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous dire ma joie de participer à ces segments de haut niveau de la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique des négociations des questions du désarmement de la communauté internationale. Le désarmement et la maîtrise des armements sont des leviers de premier plan pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, et la régulation des tensions internationales qui sont souvent lourdes de danger. Nous sommes ainsi d'avis que la poursuite du travail de la Conférence du désarmement est plus que jamais essentielle au maintien d'un climat international apaisé. En effet, nous ne devons pas persister dans l'immobilisme au moment où continuent de peser sur l'humanité la menace réelle et dangereuse du recours aux armements et le risque quasi permanent de catastrophe pouvant avoir des conséquences fâcheuses sur le monde entier.

Le blocage persistant enregistré par la Conférence témoigne suffisamment de la complexité et de la délicatesse des questions qui y sont débattues et qui n'ont pas connu d'avancée notable depuis presque deux décennies. Toutefois, ces blocages, qui découlent en partie d'une absence de confiance réciproque et du défaut de compromis dynamique, ne doivent en aucun cas nous conduire au découragement, au relâchement ou encore à l'abandon. De telles postures ne feraient que conforter davantage les positions de ceux qui soutiennent qu'il faut imaginer d'autres formules pour faire avancer la cause du désarmement à l'échelle internationale. Ceux-là n'ont peut-être pas tort, mais le Sénégal reste convaincu que nous devons tous réaffirmer le rôle central de la Conférence du désarmement, tout en restant ouvert à toutes les idées qui pourraient contribuer à redynamiser ses travaux.

C'est dans cet esprit que le Sénégal, durant sa présidence de la Conférence ici, à Genève, du 20 mars au 28 mai 2017, a opté pour la continuité en apportant son soutien et sa collaboration au Groupe de travail sur la voie à suivre, dans le but de relancer les négociations pour surmonter les divergences et de faciliter l'adoption d'un programme de

travail assorti d'un mandat de négociation qui fait défaut depuis si longtemps. Conformément aux valeurs et aux principes de paix, de justice, de solidarité et de réconciliation qu'il a toujours défendus à l'échelle internationale, le Sénégal a aussi saisi l'occasion de sa présidence pour inviter l'ensemble des États membres de la Conférence à adopter une approche constructive, de manière à sortir de la Conférence de l'impasse. C'est dans cette même dynamique que notre pays s'est associé aux négociations autour d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de parvenir à l'objectif universellement recherché d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ledit instrument, adopté à New York le 7 juillet 2017, fait entres autres obligations aux parties de respecter leurs engagements en vertu des accords de garantie conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou d'accepter les garanties de l'Agence si elles ne l'ont pas encore fait.

Le Sénégal est d'avis qu'il convient, en attendant l'entrée en vigueur effective de cet instrument, de se pencher sur certains dossiers importants dans le domaine du désarmement, à savoir :

- L'objectif visant un désarmement général et complet et, en attendant, des mesures de transparence liées aux risques associés aux armes nucléaires existantes ;
- La conclusion d'un instrument juridique international sur le désarmement nucléaire, le plein déploiement des garanties négatives de sécurité, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, sans oublier l'instauration, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient ;
- La tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et l'octroi de plus de poids aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général ;
- L'appel lancé aux membres de la Conférence, notamment aux pays producteurs d'armes, pour faire montre de davantage de transparence dans la production, la traçabilité et la vente des armes conventionnelles ;
- L'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur certaines armes classiques, sans oublier le Traité sur le commerce des armes.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, l'espoir d'une Conférence du désarmement qui se revigore est permis, notamment avec la décision adoptée ici même le 16 février dernier, visant à mettre en place des organes subsidiaires au nombre de cinq, chargés de se pencher sur les différents points de l'ordre du jour annuel de la Conférence. C'est à travers de telles initiatives audacieuses et en phase avec les défis du moment que nous allons progressivement, mais sûrement, nous ériger en artisans d'une Conférence du désarmement productive, efficace et crédible parce que capable de faire face, de faire sa mue après une profonde introspection. En partageant aujourd'hui sa vision optimiste devant la Conférence, le Sénégal a voulu réaffirmer sa foi dans les idéaux de paix, de coopération et de dialogue qui sous-tendent l'action de l'ONU, sa foi en la Conférence du désarmement que mon pays espère vivement voir sortir de l'impasse pour qu'enfin toutes les parties prenantes, à savoir les États, les organisations internationales et la société civile, puissent travailler de concert dans une démarche inclusive, pragmatique et empreinte de confiance mutuelle. Seule une telle démarche peut insuffler un nouvel élan à toutes les instances du désarmement, en particulier la Conférence, dont il s'agira de réaffirmer et de consolider le rôle de principale instance de négociation et de délibération sur les questions de désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie M. Kaba de sa déclaration et de l'optimisme dont il a fait montre en appuyant les travaux de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Kaba.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'aimerais maintenant souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invitée de marque suivante, S. E. M^{me} Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée. Je vous remercie, Madame la Ministre, de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M^{me} Kang Kyung-wha (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour votre accueil chaleureux. Mesdames et Messieurs les représentants, je suis vraiment ravie d'être parmi vous aujourd'hui à la Conférence du désarmement, mais je dois dire que je juge aussi très décourageant que les travaux menés dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements restent au point mort en raison de profondes divergences de vues.

Il est urgent de sortir de cette impasse de par la complexité croissante de la situation internationale en matière de sécurité qui résulte de la poursuite du programme d'armes nucléaires de la Corée du Nord et de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, encore aggravées par les nouvelles menaces que font peser des acteurs non étatiques et des technologies émergentes. Dans ce contexte préoccupant, la Conférence du désarmement doit trouver un moyen de rétablir sa crédibilité en tant qu'unique instance multilatérale chargée de négocier sur le désarmement.

La Conférence du désarmement est fière d'avoir joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une grande partie des instruments qui constituent la base du régime actuel de désarmement et de non-prolifération. Ainsi, nous tous qui nous trouvons dans cette salle sommes forts de notre expérience, et animés aussi, j'en suis convaincue, de la ferme volonté de rendre à la Conférence du désarmement la place qui lui est due.

J'espère sincèrement que nous ferons des progrès significatifs cette année, sous la direction avisée de l'Ambassadrice Bard et des autres présidents de la présente session, sur la base de la décision prise le 16 février de créer des organes subsidiaires chargés d'approfondir les débats et de parvenir à un terrain d'entente sur les points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La délégation de la République de Corée apportera son plein appui à la réalisation des travaux de la Conférence, ce qui constituera certainement une avancée majeure, décisive, pour la paix et la sécurité mondiales.

Mesdames et Messieurs les représentants, ce mois-ci, un événement historique pour la paix a eu lieu à PyeongChang, en République de Corée. Les Jeux olympiques d'hiver de 2018, qui se sont terminés il y a tout juste deux jours, ont relancé le dialogue et la coopération entre la Corée du Sud et la Corée du Nord après des années d'interruption et mis en évidence le pouvoir qu'ont les Jeux olympiques de créer une dynamique en faveur de la paix et de la réconciliation. La Corée du Nord prévoit aussi de participer aux Jeux paralympiques d'hiver qui se tiendront du 9 au 18 mars.

Le Gouvernement de la République de Corée s'efforcera de tirer parti de cette première avancée pour promouvoir le dialogue intercoréen ainsi que le règlement pacifique du problème nucléaire nord-coréen et l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Pour autant, nous ne devons pas nous emballer et perdre de vue la dure réalité. Nous ne nous rappelons que trop bien que pendant la seule année 2017, la Corée du Nord a procédé à son sixième essai nucléaire et effectué 20 tirs d'essai de missiles balistiques. Ces provocations constituent un affront manifeste au regard de l'une des principales réalisations de la Conférence, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elles compromettent aussi gravement le régime international de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que la communauté internationale a mis en place et préservé au fil des ans au prix de tant d'efforts.

Ce dont nous avons le plus besoin à ce stade, c'est d'un engagement fort, concerté, en faveur de la pleine application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU afin de contraindre Pyongyang à changer de cap et venir dialoguer en vue d'un règlement pacifique du problème nucléaire. La République de Corée participe activement à ces efforts et collabore étroitement avec ses partenaires pour suivre les tentatives faites par la Corée du Nord pour se soustraire aux sanctions, et y mettre un terme.

La Corée du Nord doit prendre conscience du fait que tant qu'elle continuera à développer des programmes nucléaires, les sanctions resteront en place et elle ne pourra

s'attendre qu'à des sanctions et des pressions supplémentaires. Toutefois, les sanctions ne sont pas une fin en soi et ne visent pas à rabaisser la Corée du Nord, mais à lui faire comprendre que son avenir ne réside pas dans les armes nucléaires mais dans la coopération avec la communauté mondiale en faveur de la dénucléarisation. Nous lui avons systématiquement dit qu'elle devait prendre la bonne décision, et si elle le fait, nous sommes prêts à travailler ensemble pour qu'elle ait un avenir prospère et plus radieux.

Je tiens à indiquer clairement que même si la République de Corée s'efforce de nouer le dialogue avec la Corée du Nord, nous demeurons résolus à atteindre notre objectif de dénucléarisation totale, vérifiable et irréversible de ce pays. Nous savons que notre rêve ultime d'une paix permanente dans la péninsule coréenne exige la dénucléarisation de la Corée du Nord. Et alors même que nous continuons à rechercher des moyens réalistes et efficaces de reprendre les pourparlers de dénucléarisation, nous comptons sur votre soutien et votre intérêt constants.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants, en tant que pays confronté à la grave menace que représentent les programmes nucléaire et balistique de la Corée du Nord, la République de Corée est un ardent défenseur de la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Mais nous reconnaissons que les avis divergent quant à la manière de concrétiser cette vision. Le Gouvernement de la République de Corée est fermement convaincu que toute mesure de désarmement nucléaire devrait être mise en œuvre de façon progressive, en tenant compte des préoccupations de toutes les parties concernées en matière de sécurité. Et nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Il y a beaucoup à faire et à un rythme plus rapide. La communauté internationale doit, en premier lieu, réaffirmer son ferme attachement au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui est la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Et je suis convaincue qu'il y a dans cette salle une détermination commune pour que la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2020 ne répète pas l'échec de 2015.

L'une des questions pour lesquelles la Conférence du désarmement pourrait apporter une contribution importante et immédiate au succès de la Conférence d'examen du TNP de 2020 est celle relative à un traité interdisant la production de matières fissiles. Des progrès notables ont déjà été réalisés. Outre le rapport de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, le prochain rapport du groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé de ce traité, dont la République de Corée fait partie, fournira des orientations utiles aux futurs négociateurs. Ces succès durement acquis pourraient également servir de catalyseur pour faire avancer la Conférence du désarmement. Le meilleur espoir que la Conférence du désarmement peut offrir au processus d'examen du TNP, c'est de faire sa mue en progressant sur le front du traité interdisant la production de matières fissiles.

Mesdames et Messieurs les représentants, en ces temps de conflits prolongés, de problèmes de sécurité et d'aggravation des tensions géopolitiques, la Conférence du désarmement est chargée d'une mission essentielle, celle de promouvoir la paix et la sécurité internationales par le biais du désarmement. Et si elle ne sort pas de l'impasse, il lui faudra payer un prix élevé qui dépassera le domaine du désarmement, d'autant plus que les trois piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, sont plus imbriqués que jamais. J'espère sincèrement qu'une dynamique de changement positive peut démarrer ici à Genève. La République de Corée agira en partenaire responsable et fiable dans le cadre de ces efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Kang Kyung-wha de sa déclaration et de son soutien à nos travaux, ici, dans cette salle, et ailleurs. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner M^{me} Kang Kyung-wha.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Mes chers collègues, c'est bien sûr un très grand plaisir pour moi que de souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invitée de marque suivante, S. E. M^{me} Margot Wallström, Ministre suédoise des affaires étrangères. Je vous

remercie, M^{me} Wallström, de prendre le temps de vous adresser à la Conférence du désarmement aujourd'hui. Vous avez la parole.

M^{me} Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Permettez-moi tout d'abord de remercier le Secrétaire général de l'ONU pour la déclaration qu'il a faite hier et pour l'engagement ferme qu'il a pris en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la Conférence du désarmement. Je voudrais également remercier la Secrétaire général adjointe, M^{me} Nakamitsu, pour la forte détermination et la persévérance avec lesquelles elle nous encourage à aller de l'avant. Je remercie également l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Ravinatha Aryasinha, pour les efforts inlassables qu'il a déployés, avec succès, pour établir des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement.

Madame la Présidente, en tant que femme politique qui a commencé sa carrière dans les années 80, je me souviens très clairement et avec effroi de la menace constante que faisait peser la possibilité d'un Armageddon nucléaire. La fin de la guerre froide a éloigné le monde du précipice – pour toujours, espérait-on universellement alors. Pourtant, à mon grand regret, nous assistons actuellement à une renaissance des armes nucléaires. L'horloge de l'apocalypse du *Bulletin of the Atomic Scientists* a été récemment modifiée et elle est maintenant à deux minutes de minuit. Cela montre clairement que le risque d'un emploi de l'arme nucléaire augmente, que ce soit par accident ou à la suite d'un conflit. Les populations, les organisations de la société civile et les gouvernements sont vivement préoccupés.

Leurs inquiétudes ont été clairement exprimées hier par le Secrétaire général. La situation internationale est difficile. La République populaire démocratique de Corée a accéléré son programme de missiles et d'armes nucléaires. Le Plan d'action global commun, que nous soutenons fermement, traverse une mauvaise passe. Il en va de même pour le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, un traité de grande importance, en particulier pour le continent européen. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est en cours de mise en œuvre, ce qui est essentiel, mais que se passera-t-il après 2021 ? Il semblerait même que le seuil nucléaire soit en train d'être abaissé. Dans le même temps, d'énormes ressources sont consacrées à la modernisation des arsenaux nucléaires et à l'allongement de leur durée de vie de plusieurs décennies.

C'est au Conseil de sécurité de l'ONU qu'incombe au premier chef le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En notre qualité de membre du Conseil, nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Le Conseil assume ses responsabilités dans de nombreux cas, mais agit manifestement en deçà des attentes de la communauté internationale pour ce qui concerne le désarmement ou la non-prolifération. Les membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont aussi cinq États dotés d'armes nucléaires, doivent prendre l'initiative du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Leur responsabilité est également claire en matière de désarmement et de non-prolifération. Sans le dialogue constructif et les contributions des États dotés d'armes nucléaires, nous ne pourrions pas beaucoup progresser. Il a été répété à maintes reprises que le désarmement et les négociations sur le désarmement ne sont pas possibles dans le climat de sécurité actuel. Mais plutôt que de servir de prétexte à l'inaction, cela devrait nous inciter à innover. Après tout, c'est dans les périodes les plus difficiles que les efforts menés pour sortir de l'impasse sont le plus nécessaires et apportent les plus grands bénéfices.

Madame la Présidente, en 2017, nous avons à nouveau perdu une année pour les négociations multilatérales sur le désarmement à la Conférence du désarmement, et ce malgré le besoin urgent que nous avons d'avancer. C'est dans ces périodes difficiles que nous devons intensifier nos efforts et montrer que la Conférence du désarmement, en tant que tribune pour l'activité diplomatique, peut parvenir à des résultats qui nous rapprochent de notre objectif commun de désarmement.

Ces dernières semaines, des consultations intensives ont été menées sous la direction avisée de l'Ambassadeur de Sri Lanka. Au cours de ces consultations, nous avons senti qu'une volonté de remettre la Conférence du désarmement sur les rails se faisait jour, animée par un esprit de compromis. Cette impression s'est révélée exacte. La Conférence

du désarmement a finalement réussi à adopter une décision qui ouvre la voie à des discussions structurées.

Maintenant, la Suède assume la présidence de la Conférence du désarmement et, compte tenu de la haute priorité que mon gouvernement et moi-même à titre personnel accordons au désarmement et à la non-prolifération, nous mettrons tout en œuvre pour continuer de progresser. Mais cela n'est possible qu'avec le concours et la bonne volonté de tous.

En conséquence, je voudrais rappeler brièvement les trois principales priorités à suivre sous la présidence suédoise de la Conférence du désarmement. En premier lieu, notre objectif immédiat, avec les autres États membres qui assumeront la présidence au cours de la présente session, est de mettre en application la décision récente de lancer des discussions structurées. Des consultations constructives sont en cours à cette fin. J'exhorte les membres à faire preuve de souplesse afin de pouvoir se mettre rapidement d'accord sur les coordonnateurs et le calendrier des groupes subsidiaires – on peut l'espérer – à la fin de la semaine.

Deuxièmement, la Suède affiche toujours une ambition manifeste, celle de progresser en vue d'un accord sur un programme de travail. Nous mènerons de vastes consultations à cette fin, parallèlement aux efforts visant à rendre les groupes de travail opérationnels et à tirer parti de la dynamique créée ces dernières semaines. Dans ce contexte, prenons la résolution de ne pas faire du mieux l'ennemi du bien. Par le passé, la Conférence du désarmement a mené des travaux très importants autres que des négociations.

Troisièmement, et en lien avec mon point précédent, nous ne devons jamais perdre de vue le fait que cette instance a été créée dans le but fondamental de négocier des accords multilatéraux de désarmement. Cela devrait toujours être notre repère. Au fil des ans, plusieurs questions ont été considérées comme mûres pour les négociations, dont en particulier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Une autre question revêt aussi une grande importance, celle des garanties de sécurité négatives, que la Conférence d'examen du TNP de 2010 a chargé la Conférence du désarmement d'examiner.

Pour la Suède, comme pour la plupart des membres de la Conférence, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale. Le Traité a bien résisté au fil des ans, le nombre d'États dotés d'armes nucléaires est inférieur à ce que l'on a pu craindre à une époque et le Traité, à quelques exceptions près, est universel. Cela exige que nous fassions progresser les trois piliers. La délégation suédoise et moi-même sommes prêtes à apporter notre concours au moyen de propositions concrètes et d'une collaboration avec toutes les délégations déterminées à avancer.

Depuis la session de l'année dernière de la Conférence du désarmement, des négociations ont eu lieu dans une autre instance, l'Organisation des Nations Unies, concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Selon moi, ce Traité est le fruit des déceptions et frustrations accumulées dans le domaine du désarmement, notamment liées au fait que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas réalisé de progrès concrets. Mais nous ne devons pas laisser les différents points de vue sur ce traité nous empêcher de progresser à la Conférence du désarmement et à la Conférence d'examen du TNP.

Ainsi, chers collègues, il existe de graves tensions dans de nombreuses régions du monde. Certaines d'entre elles concernent des États dotés de capacités nucléaires. Il incombe au premier chef à ces États de réduire les tensions et d'éviter les conflits, mais nous avons tous l'obligation de contribuer au mieux de nos capacités. Faisons en sorte de jouer notre rôle pour ramener l'horloge de l'apocalypse et le monde en lieu sûr.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wallström de sa déclaration et des attentes qu'elle a exprimées ici dans cette enceinte. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M^{me} Wallström.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant accueillir chaleureusement notre invitée de marque suivante, S. E. M^{me} Chrystia Freeland, Ministre canadienne des affaires étrangères. Je vous remercie, M^{me} Freeland, de vous adresser à la Conférence du désarmement aujourd'hui et vous donne la parole.

M^{me} Freeland (Canada) : Merci, Madame la Présidente. Excellences, distingués collègues et délégués, Mesdames et Messieurs, je suis heureuse de m'adresser aujourd'hui à la Conférence du désarmement et de vous parler de la manière dont nous pouvons redynamiser nos efforts pour faire progresser les normes mondiales en ce qui a trait à la non-prolifération et au désarmement. Une des priorités du Canada en matière de politique étrangère est de maintenir l'ordre mondial fondé sur des règles qui existent depuis les sept dernières décennies, en travaillant avec nos partenaires afin de promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde. Une partie essentielle de cet ordre mondial est le travail que nous entreprenons pour faire avancer la non-prolifération et le désarmement. Un élément essentiel de ce travail se fait également en collaboration avec la société civile et nos collectivités nationales.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Cela fait de nombreuses années que le Canada est un des chefs de file de l'élaboration de l'architecture mondiale de désarmement, y compris du volet relatif au désarmement nucléaire. Nous présidons actuellement un groupe d'experts de l'ONU chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour aider à mettre fin à la production de ces matières. Cela résulte d'une résolution de l'Assemblée des Nations Unies dont le Canada était l'auteur et qui a été votée par 159 États. Plus important encore, ce groupe d'experts comprend les cinq États parties au TNP dotés d'armes nucléaires, l'Inde et 19 États non dotés d'armes nucléaires. Tout au long du processus du groupe préparatoire du Traité interdisant la production de matières fissiles, le Canada a poursuivi deux objectifs : premièrement, combattre les divergences internationales croissantes en ralliant les États dotés et non dotés d'armes nucléaires à la poursuite des travaux en vue de nos objectifs communs de non-prolifération et de désarmement ; et, deuxièmement, faire des progrès réels en vue de la négociation de ce traité que l'on attend depuis longtemps.

Comme le montrent les votes sur le traité interdisant la production de matières fissiles à l'Assemblée générale, l'appui à ce traité est quasi universel. Qui plus est, nous avons reçu l'appui des partisans du récent Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de ceux qui se montrent sceptiques à son égard. Jamais les conditions n'ont été aussi propices à ce qu'un traité interdisant la production de matières fissiles contribue favorablement au désarmement nucléaire. Nous voyons les grandes potentialités qu'il offre de renforcer la cohésion dans le cadre du cycle d'examen du TNP, et de redynamiser la Conférence du désarmement et de rétablir sa crédibilité. Si la Conférence ne peut même pas examiner les questions les plus mûres pour la négociation, comme celle concernant le traité interdisant la production de matières fissiles, le doute s'accroît quant à sa pertinence actuelle, et l'on se demandera pourquoi nous nous investissons autant dans cette institution. En ces temps difficiles, nous devons redoubler d'efforts pour trouver une voie concrète à suivre, faute de quoi les règles en matière de désarmement et de non-prolifération énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires seront encore davantage affaiblies, avec des conséquences déstabilisatrices pour la paix et la sécurité internationales.

Le Canada estime que les travaux en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles est une mesure essentielle pour combler le fossé qui sépare les États dotés d'armes nucléaires des États non dotés d'armes nucléaires. Nous nous félicitons de ce que de nombreux partenaires dans cette salle s'emploient à créer les conditions nécessaires à la poursuite des progrès en matière de désarmement nucléaire. Le Canada reste déterminé à faire avancer ce processus de manière constructive. Tous les États, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, doivent, individuellement et collectivement, assumer la responsabilité de créer un environnement plus propice au désarmement.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu des dirigeants de la communauté mondiale du désarmement piloter la négociation et la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La popularité de cette initiative témoigne de la volonté des pays, des militants et

des communautés d'accélérer les travaux en vue du désarmement. Elle reflète également la frustration et la déception quant au rythme de l'action déployée dans le monde à ce jour. Cette critique nous semble légitime. À Munich, il y a deux semaines, j'ai eu le plaisir de rencontrer M^{me} Béatrice Fihn, Directrice de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour s'être attachée à appeler l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et pour ses efforts concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Setsuko Thurlow, militante canadienne et japonaise qui a survécu aux bombardements d'Hiroshima, a reçu le prix au nom de l'ICAN. Le rôle moteur de ces femmes et de leur mouvement en faveur du désarmement nucléaire doit être reconnu et salué.

Au Canada, les travaux de la société civile, des partis d'opposition et de notre Gouvernement nous ont également amenés à être plus ambitieux dans le domaine de la maîtrise des armements. Nous sommes fiers de ce que notre processus législatif en vue de l'adhésion au Traité sur le commerce des armes soit bien engagé. Il est essentiel de bien réglementer et limiter la circulation des armes dans le monde. Outre cet effort législatif, nous finançons aussi des projets visant à lutter contre les flux d'armes illicites et à aider les États à adhérer au Traité et à le mettre en œuvre. Nous pensons qu'il est grand temps que le Canada s'associe à la communauté internationale en adhérant au Traité.

J'ai récemment annoncé la décision prise par mon gouvernement de renforcer encore la législation canadienne qui met en œuvre le Traité et réglemente les exportations d'armes canadiennes. Nous avons initialement prévu d'inscrire les critères selon lesquels les exportations sont évaluées, y compris ceux relatifs aux droits de l'homme, dans la réglementation. Toutefois, nos homologues des parlements de plusieurs parties, y compris nos parlementaires, ainsi que la société civile, ont exprimé le souhait de voir les critères du Traité transposés directement dans la législation. Seraient pris en compte la paix et la sécurité, les droits de l'homme et la violence fondée sur le genre. C'est une évolution que le Gouvernement canadien s'engage à mettre en œuvre. Allant encore plus loin que cela, notre Gouvernement a annoncé qu'il soutiendrait l'inclusion d'une clause de « risque important » dans le droit canadien. Cela signifie que nous allons inscrire directement dans notre droit interne la prescription du Traité en vertu de laquelle nous n'autoriserons pas l'exportation d'armes lorsqu'il existe un risque important qu'elles puissent être utilisées pour commettre de graves violations des droits de l'homme. Nous devons avoir la pleine assurance que nos exportations réglementées se conformeront aux critères du traité, la clause étant un élément essentiel de cet engagement. C'est la conduite qui s'impose, et elle constitue un tournant pour le Canada.

Les Canadiens sont légitimement préoccupés par la façon dont les armes pourraient être utilisées pour perpétuer des conflits régionaux et internationaux dans le cadre desquels des civils ont souffert et perdu la vie. Nous devons avoir l'assurance que nos institutions sont à même de garantir que nous n'entretiens pas ces conflits. Nous devons mettre la barre plus haut. C'est précisément ce que le Canada s'est engagé à faire et nous continuerons à promouvoir les efforts de désarmement à l'échelle mondiale.

(L'oratrice reprend en français.)

En 1997, bon nombre d'entre vous sont venus à Ottawa et se sont engagés à débarrasser le monde des mines antipersonnel. Depuis, nous avons atteint des résultats non négligeables, notamment la destruction de 51 millions de mines antipersonnel. Il reste toujours du travail à accomplir. J'aimerais appeler tous les États qui n'ont pas signé la Convention d'Ottawa à se joindre à ce mouvement mondial et à nous aider à enrayer le flux des mines antipersonnel. Mon ami, l'ancien Ministre des affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, a dirigé le processus de la Convention d'Ottawa avec la société civile internationale et avec le soutien de nombreux pays à l'échelle mondiale. Merci, Lloyd, et merci à nos partenaires.

Les armes légères et de petit calibre sont utilisées quotidiennement aux fins d'attaques terroristes et d'actes de violence fondés sur le sexe dans les zones de conflit. Des mines antipersonnel continuent de tuer et de mutiler des civils et d'empêcher des enfants de se rendre à l'école. Je suis donc heureuse d'avoir récemment élargi le mandat du Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes de destruction massive afin

qu'il appuie également l'universalisation des traités sur les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions ou les armes légères et de petit calibre. Cela nous permettra de poursuivre ce travail crucial et de financer de nouveaux types de projets.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Le désarmement nucléaire, la mise en place d'un système plus rigoureux de contrôle des exportations d'armes et la fin des travaux sur les mines terrestres sont tous des composantes intrinsèques de la politique étrangère féministe du Canada. La prévention des conflits et la promotion du programme de désarmement international font partie des engagements figurant dans le Plan d'action national canadien pour les femmes, la paix et la sécurité que nous avons lancé en novembre de l'année dernière.

À l'automne dernier, à la Première Commission, le Canada, la Suède et 41 autres États ont publié une déclaration conjointe sur la nécessité de prendre en compte les questions de genre dans les efforts de désarmement. Nous avons dit que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une tâche qui incombe à tous les États et aux femmes comme aux hommes. Les institutions internationales doivent être représentatives de la société et reconnaître que la représentation équilibrée des deux sexes influe sur la façon dont les questions de désarmement sont examinées et prises en compte. Alors que les hommes et les garçons sont plus souvent que les femmes les victimes directes des mines et des restes explosifs de guerre, ce sont souvent les femmes à qui il incombe en premier lieu de prendre soin des survivants et des victimes indirectes. Le décès ou l'invalidité de leur époux ou d'autres hommes de la famille peuvent soumettre les femmes à une discrimination et une misère persistantes. C'est aux membres des communautés qui survivent aux ravages de la guerre, souvent des femmes, comme dans le nord de l'Iraq, qu'il revient de diriger les efforts de stabilisation à l'issue des combats. Nous devons apporter notre soutien aux femmes et aux filles et collaborer avec elles dans le cadre de nos opérations de déminage. Il est indispensable d'appliquer une politique étrangère féministe car nous comprenons que les transferts d'armes non réglementés alimentent la violence armée qui a des conséquences particulièrement négatives pour les femmes.

Bien qu'ils soient inévitablement incomplets, les cadres internationaux existants en matière de désarmement doivent être respectés. Il ne s'agit pas seulement de garantir l'application du principe de responsabilité. Il s'agit aussi de faire des progrès concrets vers un monde plus sûr pour nous tous. On ne peut pas avoir confiance dans un système qui ne produit pas de résultats, en particulier lorsque son objet est la paix et la sécurité. Cela ne concerne pas seulement les gouvernements qui sont à l'origine de ces lois, traités et institutions ; nos sociétés civiles dynamiques, les lauréats du prix Nobel et les militants sont notre force collective. Ils doivent être salués pour leur rôle de chef de file, et nous devons les écouter.

La menace nucléaire nord-coréenne montre que le désarmement est plus nécessaire que jamais. En janvier, le Secrétaire d'État des États-Unis, Rex Tillerson, et moi-même avons organisé conjointement la réunion de Vancouver sur la sécurité et la stabilité dans la péninsule coréenne. Vingt pays étaient représentés pour débattre de notre objectif commun, le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la péninsule coréenne.

L'appui à l'architecture internationale de la non-prolifération est l'une des raisons pour lesquelles le Canada soutient aussi fermement l'Ukraine et sa souveraineté. L'Ukraine a contribué à la paix et à la sécurité du monde entier en 1994 lorsqu'elle a renoncé à ses armes nucléaires. En échange, son intégrité territoriale est garantie par le Mémoire de Budapest. Quel message envoyons-nous au sujet de la non-prolifération si nous permettons que ces garanties soient bafouées ? À l'échelle mondiale, le Canada est très conscient des risques auxquels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'expose à l'approche de la Conférence d'examen du cinquantième anniversaire du TNP, en 2020, avec peu de progrès concernant le pilier du désarmement.

Le Canada demeure profondément attaché à la protection et à la promotion du système international fondé sur des règles et des normes que nous établissons ensemble depuis de nombreuses décennies. Je reste personnellement convaincue qu'en travaillant de concert dans le cadre de ce système, nous pouvons continuer à faire de véritables progrès en matière de désarmement. Mais je nous engage tous aussi à faire davantage.

(L'oratrice reprend en français.)

Nous le devons aux générations futures et nous le devons à nos enfants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Freeland de sa déclaration et de son attachement à nos travaux. Je voudrais également remercier le représentant russe d'avoir fait observer qu'il semblait y avoir une majorité de femmes parmi nous aujourd'hui. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M^{me} Freeland.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Chers collègues, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque suivant, S. E. M. Sameh Shoukry, Ministre égyptien des affaires étrangères. Je vous remercie, M. Shoukry, de bien vouloir vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Shoukry (Égypte) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pendant cette phase importante de ses travaux et alors même que la Conférence entame une nouvelle session. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de mon pays à l'égard de M. Michael Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général de la Conférence du désarmement, qui contribue à fournir le soutien constant que les travaux de la Conférence exigent. Je tiens à confirmer l'appui permanent que l'Égypte apporte à la présidence de la Conférence et aux efforts constructifs qu'elle déploie en vue de l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré. Mon pays espère que la session de 2018 parviendra à relancer l'efficacité de la Conférence qui a toujours joué un rôle essentiel dans les négociations sur les traités internationaux de désarmement.

La Conférence du désarmement est acculée dans une impasse qui dure depuis plus de deux décennies. Au cours de cette longue période, et malgré les efforts qu'elle a déployés, elle n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail qui lui permette de remplir la mission dont elle a été chargée. Cette situation extrêmement frustrante et inacceptable devrait tous nous encourager à étudier les raisons pour lesquelles nous en sommes arrivés là et à redoubler d'efforts pour rectifier et modifier la situation actuelle afin de préserver la crédibilité de la Conférence, de maintenir sa capacité d'assumer la responsabilité qui lui incombe de promouvoir la sécurité internationale et de l'aider à recouvrer son rôle traditionnel en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

L'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence depuis tant de temps non seulement compromet la mission et la crédibilité de cette instance mais contribue aussi à renforcer une tendance qui devient de plus en plus manifeste dans les relations internationales du monde d'aujourd'hui : le fait que de nombreux pays se fixent des objectifs de politique étrangère dans le seul but d'assurer leurs étroits intérêts nationaux au mépris d'une vision globale de partage des préoccupations en matière de sécurité qui transcende les intérêts individuels des États. Par conséquent, s'il existe une volonté internationale pour que la Conférence sorte de cette impasse et retrouve son rôle historique et central dans le domaine du désarmement, tous les États doivent éviter de prendre des positions unilatérales qui nous empêchent de parvenir à la sécurité collective, de même qu'ils doivent faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour relancer et réactiver la Conférence et ses travaux. Dans ce contexte, l'Égypte se félicite du fait qu'au début du mois, la Conférence du désarmement a adopté une décision relative à la création de cinq organes subsidiaires sur les points de l'ordre du jour. L'Égypte espère que cela marquera une étape importante sur laquelle la Conférence pourra s'appuyer durant la présente session pour favoriser l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré dans un avenir proche.

Madame la Présidente, l'Égypte et d'autres membres de la communauté internationale ont, pendant de longues décennies, à de nombreuses reprises et dans des contextes différents, appelé à l'élimination complète des armes nucléaires, conformément à l'un des piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Jusqu'à présent, ces

appels n'ont pas été entendus. Il existe encore un grand nombre d'armes nucléaires dans le monde qui mettent gravement en péril la sécurité internationale. Le concept de dissuasion nucléaire reste prédominant dans le cadre de certaines alliances militaires et les armes nucléaires sont toujours une composante essentielle des doctrines de défense stratégique dans un certain nombre de pays. En fait, nous constatons que certains États continuent de mettre au point de nouvelles générations d'armes nucléaires, de les déployer sur le territoire d'autres États et d'entreprendre des analyses approfondies de leurs politiques pour développer leurs arsenaux nucléaires. En outre, certains États se sont obstinés à s'opposer à tous les efforts internationaux visant à interdire les armes nucléaires, par exemple en refusant de prendre part aux négociations relatives au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui ont été organisées par l'Organisation des Nations Unies l'année dernière.

Cela nous amène à nous demander si certaines parties internationales souhaitent vraiment atteindre l'objectif de débarrasser le monde des armes nucléaires, d'autant que ces mêmes États sont les premiers à demander que le régime de non-prolifération soit appliqué contre les parties qui selon eux menacent leurs intérêts stratégiques. Cela entraîne non seulement une perte de crédibilité, mais peut aussi inciter certains États à se procurer ces armes destructrices pour eux-mêmes, afin d'éviter d'être pris pour cible. Face à cette évolution, l'Égypte souligne la nécessité pour tous les pays de respecter à la fois la lettre et l'esprit de leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et tient à exprimer sa vive préoccupation quant au fait que – bien que le Traité soit entré en vigueur il y a quarante-huit ans et que son article VI demande clairement aux États dotés d'armes nucléaires de s'en débarrasser – celles-ci sont toujours déployées dans le monde entier. Cela porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales et accroît les sources de tension et d'instabilité dans le monde dans un contexte international déjà caractérisé par des blocages, des défis et des menaces croissantes dans de nombreuses régions. Porter atteinte à la crédibilité du Traité est une chose grave, dont la responsabilité incombe aux États dotés d'armes nucléaires, qui appliquent avec empressement le statut discriminatoire du Traité et le privent ainsi de ses fondements moraux pour la consolidation du régime de non-prolifération.

Certains États dotés d'armes nucléaires ont avancé l'idée que l'environnement politique et sécuritaire international n'était pas propice à un désarmement nucléaire complet. Selon l'Égypte, cette logique est à la fois fautive et peu convaincante. La poursuite du désarmement nucléaire, à elle seule, contribuerait pour une large part à la création d'un environnement de sécurité moins dangereux et d'une situation internationale plus stable, mais le monde restera confronté aux risques, aux menaces et à l'insécurité tant qu'aucune mesure sérieuse et tangible ne sera prise en ce sens. En outre, le désarmement nucléaire est une obligation juridique qui ne doit pas dépendre de calculs politiques. L'Égypte demande donc aux États dotés d'armes nucléaires d'assumer sans délai leurs responsabilités et de commencer à progresser vers un désarmement nucléaire complet, conformément à leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le fait que les obligations découlant du traité n'aient pas été pleinement respectées jusqu'ici alimente les soupçons selon lesquels il n'y a aucune volonté de se conformer à ses dispositions.

C'est pourquoi la question du désarmement nucléaire reste une priorité essentielle pour la Conférence du désarmement qui doit s'employer à atteindre cet objectif de manière non discriminatoire. À cet égard, je tiens non seulement à souligner que la communauté internationale n'ignore rien des graves conséquences humanitaires des armes nucléaires, mais aussi à appeler l'attention sur des faits incontestés en l'espèce mis en évidence par les conférences tenues en Norvège, au Mexique et en Autriche. Il ne fait aucun doute qu'une conscience croissante des dangers que présentent les armes nucléaires dans le domaine humanitaire a aidé la communauté internationale à adopter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à l'issue de négociations menées à New York.

L'Égypte se félicite de ce Traité et attend avec intérêt la poursuite des efforts visant à débarrasser le monde des armes nucléaires et à libérer tous les peuples des dangers qu'elles représentent. Dans ce contexte, elle confirme son appui aux efforts visant à lancer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce traité devrait également viser les stocks de matières fissiles si l'on veut qu'il devienne un instrument de

désarmement nucléaire et pas seulement un nouveau mécanisme permettant de maintenir le statu quo inégalitaire et de mettre l'accent sur la non-prolifération.

Madame la Présidente, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se heurte à des difficultés graves, croissantes et sans précédent, et l'Égypte juge extrêmement préoccupante la possibilité que sa crédibilité soit affaiblie. Manifestement, ces difficultés résultent par essence du fait que certains États parties ne s'acquittent pas de leurs obligations au titre du Traité. À cet égard, nous souhaitons appeler l'attention, une fois de plus, sur le non-respect des engagements en matière de désarmement, sur la nécessité de coopérer dans le domaine nucléaire avec les États qui ne sont pas parties au Traité et sur les mesures individuelles et collectives qui entravent la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui est un des piliers du Traité. Tout aussi importants ont été l'incapacité de la communauté internationale à universaliser le Traité, ce qui a eu un impact négatif sur les avantages qu'il offre, et le refus persistant d'un nombre limité d'États d'y adhérer, qui a semé le doute sur la possibilité de réaliser tous ses objectifs. L'Égypte appelle une fois de plus les États qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer sans délai en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, et encourage tous les États parties à œuvrer sérieusement à l'universalisation du Traité dès que possible. Ce qui entame encore plus la crédibilité du Traité, c'est la volonté affichée par certains États parties de protéger les intérêts des États non parties et d'entraver le mécanisme d'examen du Traité en poursuivant des objectifs politiques sans rapport avec les objectifs du Traité.

Le Moyen-Orient est un foyer d'instabilité régionale et internationale, situation aggravée par la présence d'un État qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous aimerions appeler l'attention sur les conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010, qui ont appelé Israël, seul État du Moyen-Orient qui n'est pas encore partie au Traité, à y adhérer sans délai et à placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA, afin de garantir la paix, la stabilité et la sécurité pour tous les peuples de la région. Il est regrettable toutefois que certains États parties aient adopté dans le cadre multilatéral des positions qui vont à l'encontre des engagements qu'ils ont eux-mêmes pris.

Ces dernières années, le Moyen-Orient a connu des évolutions importantes et rapides dans le domaine politique et en matière de sécurité. Tous les pays de la région et du monde doivent agir résolument pour faire face à ces évolutions et aux menaces qui en découlent pour la sécurité régionale et mondiale. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient demeure en tête de liste des mesures à prendre pour préserver la sécurité de la région et le bien-être de sa population. L'Égypte est à l'avant-garde des pays qui demandent que cet objectif soit atteint, parce qu'elle est profondément convaincue que pour parvenir à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, il faut privilégier la notion de sécurité collective et non celle de sécurité sélective afin de garantir les intérêts réciproques de tous les pays de la région.

La question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient occupe progressivement et à juste titre une place de premier plan dans les délibérations des conférences d'examen du TNP et de leurs réunions préparatoires. De fait, l'évolution de cette question et la façon dont elle est traitée sont devenues l'un des critères de succès ou d'échec des conférences d'examen. Il a donc été regrettable qu'un petit nombre d'États fassent échouer les efforts déployés pour créer une zone exempte d'armes nucléaires lors de la conférence d'examen du TNP de 2015. L'Égypte estime que cette question devrait faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des préparatifs de la conférence d'examen de 2020, non seulement pour des motifs éthiques et des raisons de fond, mais aussi pour associer la prorogation indéfinie du Traité décidée lors de la conférence d'examen du TNP de 1995 à la résolution sur le Moyen-Orient.

Il est regrettable que, près de vingt-trois ans après l'adoption de la résolution, aucune mesure concrète n'ait été prise pour la mettre en œuvre ou pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région. En fait, nous constatons une réticence injustifiée et inacceptable à mettre en œuvre la résolution à laquelle viennent s'ajouter des tentatives visant à retarder et à entraver toute initiative ou idée sérieuse visant à atteindre cet objectif, aussi importante ou solidement ancrée dans le principe du dialogue et du consensus qu'elle puisse être. À ce stade, l'Égypte

tient à souligner la responsabilité particulière qui incombe aux trois États dépositaires du TNP d'appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et à mettre en garde contre le fait que le report persistant de l'application ne fera que compliquer le mécanisme d'examen du TNP. C'est ce que l'Égypte s'efforcera assidûment d'éviter, en tendant la main à toute partie qui souhaite que les résolutions des précédentes conférences d'examen soient respectées et appliquées, afin de préserver la crédibilité du Traité et des conférences d'examen.

Madame la Présidente, l'Égypte tient à souligner sa participation constructive et active aux travaux de la Conférence du désarmement et se réjouit à la perspective d'apporter de nouvelles contributions au cours des diverses réunions inscrites à l'ordre du jour de cette année. À cet égard, l'Égypte tient à appeler particulièrement l'attention sur la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire qui doit se tenir à New York en mai. L'avenir du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement dépend de la mesure dans laquelle tous les États croient ou non aux objectifs du désarmement et les appuient. De même, les graves problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face exigent une coopération internationale multilatérale d'une ampleur sans précédent. Si nous voulons parvenir à un monde plus sûr et apaisé, il nous appartient de promouvoir le partenariat et l'action collective plutôt que l'intérêt étroit et restreint de certains États. Je puis vous assurer que l'Égypte restera à l'avant-garde des États qui s'emploient à atteindre cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Shoukry de sa déclaration et de son soutien. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Shoukry.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais inviter notre éminent collègue, M. Farukh Amil, Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, à prendre la parole devant la Conférence. Monsieur, vous avez la parole.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je suis ravi de prendre la parole au cours du débat de haut niveau de cette année de la Conférence du désarmement sous la présidence de la Suède. Nous prenons note des observations faites hier par le Secrétaire général de l'ONU et le remercions de l'intérêt qu'il porte aux questions de désarmement et de son appui personnel à la Conférence du désarmement. Nous constatons aussi avec satisfaction l'appui à la Conférence exprimé hier et aujourd'hui par de nombreux ministres et orateurs de haut niveau.

Le Pakistan attache une grande importance au rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement à l'échelle mondiale, qui fait partie intégrante du mécanisme de l'ONU pour le désarmement, et lui est indispensable. Nous restons attachés au bon fonctionnement de la Conférence du désarmement et sommes encouragés par la récente décision prise sous la présidence sri-lankaise de créer cinq organes subsidiaires chargés d'examiner tous les points de l'ordre du jour.

Madame la Présidente, notre marche vers la réalisation de cet objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires a été entachée par l'érosion du consensus international établi lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. La quête de l'hégémonie régionale et mondiale se poursuit sans relâche. Le révisionnisme discriminatoire de l'ordre nucléaire mondial, motivé par des considérations stratégiques et commerciales, et qui fait obstacle à la mise en place d'un régime de désarmement et de non-prolifération fondé sur des règles véritablement équitables, alimente l'instabilité et suscite la méfiance.

Les États qui aspirent à une sécurité absolue et à une liberté d'action illimitée doivent se rendre compte que de tels objectifs ne peuvent être atteints en attendant déraisonnablement d'autres États qu'ils fassent des compromis quant à leurs intérêts vitaux légitimes. Il est tout aussi déraisonnable d'imposer des progrès sur des questions qui

relèvent de la Conférence du désarmement sur une base non consensuelle dans d'autres instances que la Conférence, en ignorant et en banalisant les questions de sécurité.

Le Pakistan appuie les mesures de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement visant à assurer une sécurité égale et non diminuée pour tous les États, comme cela a été reconnu à cette première partie de session. Tout traité qui ne respecte pas ce principe serait voué à l'échec. Il ne peut être attendu d'aucun pays qu'il engage des négociations sur un traité qui serait préjudiciable à sa sécurité nationale, comme l'atteste la participation non universelle au processus qui a abouti au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à l'échec du lancement des travaux de fond sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

La situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement aujourd'hui est le reflet des réalités stratégiques actuelles et des priorités concurrentes des États membres. Cela n'a rien à voir avec le Règlement intérieur de la Conférence ni avec ses méthodes de travail. Cette instance a eu de nombreux succès à son actif lorsqu'il existait une véritable volonté politique de faire progresser le programme de désarmement de manière non discriminatoire. La Conférence du désarmement, avec la présence de toutes les parties prenantes qui travaillent suivant sa règle fondamentale du consensus, est la mieux placée pour traiter collectivement les questions inscrites à son ordre du jour.

Madame la Présidente, la sécurité du Pakistan ayant été fragilisée sur le plan qualitatif par l'apparition d'armes nucléaires dans notre voisinage immédiat, nous n'avons eu d'autre choix que d'emboîter le pas pour rétablir la stabilité stratégique en Asie du Sud. Parallèlement, le Pakistan a déployé de nombreux efforts pour maintenir l'Asie du Sud exempte d'armes nucléaires. Entre 1974 et 1998, lorsque le premier essai nucléaire a été effectué dans notre voisinage, le Pakistan a fait plusieurs propositions pour maintenir l'Asie du Sud exempte d'armes nucléaires ; l'application simultanée des garanties de l'AIEA à toutes les installations nucléaires avec des accords bilatéraux pour leurs inspections réciproques ; l'adhésion simultanée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ; un traité d'interdiction complète des essais nucléaires au niveau régional ; un régime sans missile en Asie du Sud ; et même la signature d'un pacte de non-agression.

Même après 1998, nous n'avons cessé de démontrer notre engagement en faveur de la paix et de la stabilité régionales. Notre proposition d'établir un régime de restriction stratégique, fondé sur trois éléments interdépendants se renforçant mutuellement, à savoir le règlement des conflits, la limitation des armes nucléaires et des missiles et l'équilibre des forces classiques, ainsi que notre proposition de conclure un accord bilatéral sur une interdiction des essais nucléaires, restent à l'examen.

La stabilité stratégique en Asie du Sud a été compromise par des approches discriminatoires et le non-respect des normes établies en matière de non-prolifération. Il est essentiel que la communauté internationale adopte pour cette région une approche équitable et fondée sur des critères, plutôt qu'une approche fondée sur des considérations stratégiques et commerciales.

En sa qualité d'État nucléaire responsable, le Pakistan souhaite contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la non-prolifération et du désarmement sur un pied d'égalité en tant que partenaire majeur de la communauté internationale. Le Pakistan possède les qualifications nécessaires pour pouvoir bénéficier de la coopération et du commerce nucléaires civils et faire partie de tous les régimes multilatéraux de contrôle à l'exportation, comme le Groupe des fournisseurs nucléaires, sur une base non discriminatoire.

Le Pakistan a toujours appuyé le désarmement nucléaire à travers la conclusion, à la Conférence du désarmement, d'une convention générale universelle, non discriminatoire et vérifiable sur les armes nucléaires permettant d'assurer une sécurité non diminuée au plus bas niveau possible d'armements et de forces militaires.

Cela fait longtemps que le Pakistan s'engage en faveur de la promotion des garanties de sécurité négatives. En 1979, il a présenté un projet de convention internationale sur cette question à la Conférence du désarmement. Depuis 1990, il présente chaque année une résolution sur ces garanties à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il appuie la

conclusion d'un traité à la Conférence du désarmement visant à donner aux États non dotés d'armes nucléaires des assurances contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

Le Pakistan appuie également l'ouverture de négociations relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est urgent de s'attaquer à cette question afin d'empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne le nouveau théâtre d'un conflit. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace que la Chine et la Fédération de Russie ont présenté conjointement en 2008, et mis à jour en 2014, constitue une base utile pour l'ouverture de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Outre les questions que sont le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui sont maintenant mûres pour des négociations à la Conférence du désarmement, le Pakistan est également prêt à négocier des instruments juridiquement contraignants au sein de la Conférence sur d'autres questions d'actualité ayant un rapport direct avec la paix et la sécurité internationales. Il s'agit notamment de la cybersécurité, des systèmes d'armes létales autonomes et du terrorisme chimique et biologique. Ces questions méritent notre attention sérieuse et urgente.

Un traité qui se borne à interdire la production future de matières fissiles nuirait à la sécurité du Pakistan et gèlerait le statu quo, offrant un avantage stratégique permanent à un petit nombre d'États, qui se trouvent être, sans surprise, les plus fervents défenseurs d'un tel traité. L'asymétrie des stocks existants de matières fissiles en Asie du Sud a été aggravée par les politiques discriminatoires des principaux fournisseurs nucléaires. En outre, un traité sur les matières fissiles ne visant pas les stocks existants ne serait qu'un instrument partiel de non-prolifération et ne contribuerait d'aucune façon au désarmement nucléaire. Le document de travail du Pakistan sur les éléments d'un traité relatif aux matières fissiles, qui contient des propositions concrètes pour le traitement des stocks existants et figure dans le document CD/2036, reste d'actualité.

En l'absence de consensus sur l'ouverture de négociations sur une quelconque question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, comme c'est le cas actuellement, ce qui nous reste de mieux à faire c'est de tenir des débats structurés sur tous les points de l'ordre du jour. Comme on l'a vu par le passé, les discussions approfondies tenues dans le cadre du calendrier des activités de la Conférence du désarmement et du groupe de travail sur la voie à suivre ont été très utiles. Ils ont permis un échange de vues interactif qui a permis de mieux comprendre les diverses perspectives et d'enrichir les travaux de la Conférence du désarmement. Nous attendons donc avec intérêt la reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement sur tous les points de l'ordre du jour, sur la base de la décision adoptée plus tôt cette année, sans condition préalable et sans idée préconçue des résultats, dans une ambiance conviviale.

Madame la Présidente, avant de conclure, je tiens à réaffirmer que le Pakistan apprécie fortement le potentiel qu'offre la Conférence du désarmement pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité sur la base du multilatéralisme coopératif et d'approches consensuelles. Notre délégation participera donc toujours activement et de manière constructive aux travaux de la Conférence du désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Amil de sa déclaration et de son soutien pour ce qui est de remettre la Conférence du désarmement au travail. Je voudrais à présent demander si d'autres délégations souhaitent prendre la parole. Je vois que c'est le cas du représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Je voulais simplement prendre la parole pour répondre à certaines observations qui ont été faites plus tôt par l'une des personnalités éminentes qui ont pris la parole.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'avais effectivement l'intention de vous demander si votre intervention concernait le droit de réponse, car je comptais structurer le travail d'aujourd'hui de manière à placer le segment sur le droit de réponse à la fin de la séance de l'après-midi, si vous y consentez. Je vois que vous êtes d'accord. Je vous remercie.

Par conséquent, si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole sur des questions autres que le droit de réponse, ce qui semble être le cas, nos travaux de ce matin s'achèvent. À la prochaine séance de la Conférence qui aura lieu à 15 heures aujourd'hui, nous entendrons les déclarations de dignitaires du Kazakhstan, de la Slovaquie, de l'Irlande, du Japon, de la République populaire démocratique de Corée et du Venezuela. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 15.